



Janvier 2006

Conseils pour les demandeurs d'asile refusés

Votre demande d'asile a été refusée par le Home Office?

Votre appel a été refusé par un juge de l'immigration ?

et

vous avez épuisé tous vos droits d'appel?

Si vous êtes dans cette situation, voici quelques conseils sur ce que vous pouvez faire maintenant.

Je veux rentrer dans mon pays mais je n'ai pas d'argent

Vous pouvez être aidé(e) si vous retournez volontairement dans votre pays. L'Organisation Internationale des Migrations (OIM) offre des formations professionnelles, des outils pour commencer votre propre commerce et vous aide à accéder à l'éducation quand vous retournez dans votre pays.

Contact:

International Organization for Migration (IOM)

21 Westminster Palace Gardens

London

SW1P 1RR

020 7233 0001

www.iomlondon.org

Est-ce que je vais être détenu(e) dans un centre de détention de l'immigration et forcé(e) à retourner dans mon pays d'origine?

Il est vrai que des gens de certains pays sont détenus dans des centres de détention de l'immigration et/ou sont renvoyés de force dans leur pays d'origine.

Si vous êtes détenu au centre d'expulsion de Dungavel en Ecosse, vous pouvez faire une demande de liberté sous caution. La procédure et les conditions à remplir sont complexes. Vous devez en parler immédiatement avec votre avocat.

Scottish Detainee Visitors est une organisation caritative dont les volontaires rendent visite aux détenus de Dungavel. Ces visiteurs procurent soutien, produits d'hygiène, carte de téléphone et peuvent aussi vous aider à retrouver les affaires que vous avez perdues.

Vous pouvez aussi être déplacé(e) dans un autre centre de détention en Angleterre, dans ce cas vous aurez le droit de voir un avocat anglais.

Est-ce que je peux faire une nouvelle demande au Home Office ?

Si vous avez de nouvelles preuves qui ne pouvaient pas être obtenues au moment de votre appel, il est peut-être possible de demander au Home Office de vous autoriser à faire une nouvelle demande d'asile («*Fresh Claim for Asylum*). Par exemple : vous pouvez produire un article de presse ou un mandat d'arrêt récent.

Une nouvelle demande d'asile est aussi possible si les circonstances dans votre pays ou région d'origine ont changé de manière significative (*Significant Change of Circumstances in the Country of Origin*) depuis que votre demande d'asile a été refusée, par exemple : il y a eu un changement de gouvernement.

Une nouvelle demande d'asile est aussi possible si la jurisprudence du Royaume Uni a changé pour votre pays d'origine. Ces changements de jurisprudence (*Change of Caselaw*) sont souvent connus par les médias, votre avocat ou des gens de votre communauté.

Si vous avez développé des problèmes médicaux graves qui n'ont pas été abordés lors de votre appel et qu'il n'y a pas de traitement disponible dans votre pays, il peut-être possible de faire une demande au Home Office pour des raisons de compassion (*Application for Discretionary Leave to Remain on Compassionate Grounds*).

Si votre vie privée et familiale a changé de façon significative et n'a pas été considérée lors de votre premier appel, il est peut-être possible de faire une demande basée sur l'Article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (Droit au respect de sa vie privée et familial).

Si vous pensez qu'un de ces points peut s'appliquer à votre cas, vous devez parler à votre avocat à propos d'une demande sous la Règle d'Immigration 353 (*Immigration Rule 353*).

Vous devez savoir que :

Cela peut prendre un an avant de recevoir une décision du Home Office.

Vous n'aurez pas droit au support de NASS à moins que le Home Office accepte que votre demande est un "Fresh Claim".

Est-ce que le support de NASS va s'arrêter?

Si vous n'avez pas d'enfants et que vous n'avez plus de droit d'appel, votre support va s'arrêter. Si le support de NASS s'est arrêté alors que vous avez encore un droit d'appel, vous devez aller en parler immédiatement avec votre avocat. Vous pouvez aussi demander au Scottish Refugee Council de vous défendre. Dans ce cas vous devez donner des preuves que votre avocat a fait appel pour vous.

Si vous avez des enfants, vous devriez recevoir une lettre vous annonçant que NASS va bientôt stopper votre support selon la loi *Paragraph 7A, Schedule 3 of the Nationality, Immigration and Asylum Act 2002*. Cette lettre est le début d'une procédure. Ce n'est pas une décision finale. Ne paniquez pas.

C'est une nouvelle loi sous la Section 9 de l'"*Asylum and Immigration (Treatment of Claimants etc) Act 2004*" qui est essayée dans certaines régions de d'Angleterre.

Si ce système commence à être appliqué en Ecosse, vous serez convoqué(e) pour une interview avant qu'une décision finale soit prise. Votre NASS peut-être arrêté seulement si vous n'avez pas d' « excuse raisonnable » pour ne avoir encore quitté le pays.

Qu'est que je peux faire si mon NASS s'arrête ?

Si vous pensez que vous avez une excuse raisonnable pour ne pas avoir encore quitté le pays, par exemple parce que vous attendez une réponse du Home Office pour un Fresh Claim ou une décision du Tribunal pour un appel en retard (*late appeal*), vous pouvez peut-être faire appel devant le *Asylum Support Adjudicator*.

Date Limite

Si vous souhaitez faire appel contre une décision d'arrêter votre NASS, vous devez le faire dans les **deux jours ouvrables** qui suivent la décision. Il faut donc vous rendre chez votre avocat ou au *Scottish Refugee Council* immédiatement.

Si votre appel devant le *Asylum Support Adjudicator* est refusé, il est peut-être possible de recourir à une *Judicial Review*. Vous devez alors en parler à votre avocat.

Est-ce que je vais être expulsé(e) de ma maison ?

Une fois que votre NASS s'arrête l'organisation qui vous procure la maison n'est plus payée par NASS. Vous recevrez une lettre vous demandant de quitter votre maison. Mais on ne peut pas vous forcer à quitter votre maison avant que la *Sheriff Court* prononce un ordre d'expulsion (*decree for eviction*).

Vous allez recevoir une convocation de la *Sheriff Court* vous demandant de vous rendre au tribunal à une certaine date et heure. En général c'est le mardi.

Si vous pensez que votre NASS s'est arrêté par erreur, vous pouvez vous défendre contre l'expulsion. Vous devez aller parler à votre avocat immédiatement.

Sinon, le tribunal peut vous autoriser à rester dans votre maison quelques semaines en plus vous vous permettre de trouver une solution d'hébergement ou de faire une demande de "*Hard Cases*" / "*Section Four*" Support (voir ci-dessous).

Si votre avocat ne peut pas vous aider parce qu'il/elle ne s'occupe pas de droit du logement, vous pouvez demander de l'aide à la *Legal Services Agency* ou à un autre *Law Centre*.

Vous pouvez accéder directement aux services de la *Legal Services Agency* en vous rendant à Fleming House, 134 Renfrew Street, Glasgow.

Sans rendez-vous: les mercredi de 11.00 à 12.30 et de 14.00 à 16 :000 à Fleming House

En cas d'urgence : les lundis de 14.00 à 13.30

Service de défense des expulsions (*Heritable / defended eviction advice desk*) à côté de la Court 1 à Glasgow Sheriff Court le mardi de 9.30 à 10.00 et de 13.30 à 14.00.

Qu'est-ce que "Section four" / "Hard Cases" support?

- Section four support vous procure hébergement et des bons pour alimentation.
- Vous n'aurez pas le droit de rester dans votre appartement.
- On ne vous donnera pas d'argent liquide.
- Vous serez peut-être logé(e) en Ecosse ou bien on vous demandera de déménager en Angleterre si il n'y a pas assez d'hébergement en Ecosse.
- On ne vous donnera pas de bons d'alimentation si vous n'acceptez pas l'offre d'hébergement.
- On peut vous demander de faire un travail d'intérêt général en échange de cette aide.

Vous y aurez droit si:

1. Vous avez des preuves médicales qui démontrent que vous n'êtes pas en état de voyager pour quitter le Royaume Uni;
2. Il n'y a pas de routes sans danger pour retourner dans votre pays;
3. Vous pouvez prouver que vous avez pris des mesures pour quitter le Royaume Uni mais vous avez besoin de temps pour terminer vos démarches, par exemple : vous avez demandé l'assistance de l'Organisation International des Migrations;
4. Vous avez fait une demande de *Judicial Review* dans une affaire liée à la décision de refuser votre demande d'asile et cette *Judicial Review* n'a pas encore été décidée (par exemple votre avocat a fait une demande de *Judicial Review* de la décision du Home Office qui refuse un *Fresh Claim* ou ;
5. Il y a des circonstances exceptionnelles ou des raisons de compassion pour vous accorder cette aide ou ;
6. Cette aide est nécessaire pour le respect de vos Droits de l'Homme.

Comment faire une demande?

Vous devez contacter le Scottish Refugee Council au 0141 248 9799 et demander à faire une demande de "section 4" ou "hard cases" support. Les procédures du Home Office change régulièrement et le Scottish Refugee Council pourra vous conseiller sur la situation présente.

Je n'ai pas droit au "section four" / "hard cases" support. Est-ce qu'il y a d'autres solutions?

Si vous n'avez pas le droit au "section four" / "hard cases" support ou si vous ne voulez pas faire une demande, vous pouvez demander de l'aide à des organisations caritatives (*charities*).

Organisation	Aide offerte	Contact
Positive Action in Housing	Peut vous aider à trouver une solution d'hébergement à court terme	Présentez-vous à 98 West George Street 9am - 5pm Lundi - Jeudi 9am - 4pm le Vendredi.
Positive Action in Housing Shop	Fournit gratuitement des vêtements, des jouets et des ustensiles de cuisine pour les réfugiés et demandeurs d'asile	5 Old Dumbarton Road Lundi - Samedi 10 am - 4 pm
The Red Cross	Sac de couchage et des paquets pour les sans-abri	2 Swan Street Glasgow G4 0AX 0141 332 1607
Scottish Refugee Council	Conseil et Représentation pour tous les demandeurs d'asile à tous les stades de leur demande	5 Cadogan Square Glasgow G2 7PH 0141 248 9799